Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260604-2026_53_D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 28 mai à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à la mairie Salle Jean LANGLO. Madame Anne GALLO-KERLEAU, Maire, ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, Mme Morgane LE ROUX, M. Sébastien LE BRUN, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Marie Claire TASTARD-JUBIN, M. Yannick SCANFF, M. Ronan DANIEL, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, Mme Mirelle SEILLER, M. Eliott MAILLARD, Mme Agnès LE CORRE, M. Erwan CALLOCH, Mme Fanny SAFFRAY-MEDIGUE, M. Julien FORTIN, Mme Laure Anne BURBAN, M. Laurent LE MAUX, Mme Hélène DESPREZ, Mme Colette BULEON-GUILLE, Mme Patricia BOUCHOUX, M. Tugdual GOALLO, M. Philippe CLERC, M. Ronan LE SANT

Absents excusés :

- M. Yannick CADIOU a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU
- M. Christophe BELLON a donné pouvoir à Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY
- M. Thierry EVENO a donné pouvoir à M. Sébastien LE BRUN
- M. André BELLEGUIC a donné pouvoir à M. Hervé BROCHERIEU
- Mme Justine DESSEAUX a donné pouvoir à Mme Marie Claire TASTARD-JUBIN
- Mme Alice BOURET a donné pouvoir à Mme Stéphanie LE TALLEC
- Mme Louisa HEDDADJ a donné pouvoir à Mme Morgane LE ROUX
- M. Tristan LE FLOC'H a donné pouvoir à M. Ronan LE SANT

Date de convocation : 22 mai 2026

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 25
  - Votants : 33

Monsieur Eliott MAILLARD a été élu secrétaire de séance.

BORDEREAU N° 6
(2026/5/53) – LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE – DESIGNATION D'UN ELU REFERENT ET RECONDUCTION DU DISPOSITIF DE SOUTIEN A LA DESTRUCTION DES NIDS
RAPPORTEUR : JULIE MAGDELAINE LE TAILLY

La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260604-2026_53_D-DE

Arrivé accidentellement dans le sud-ouest de la France au début des années 2000, le frelon asiatique à pattes jaunes s'est progressivement propagé sur le territoire national, atteignant le département du Morbihan dès 2011.

Cette espèce invasive constitue :

- Une menace avérée pour la biodiversité, en particulier pour les pollinisateurs,
- Un risque pour la sécurité des personnes,
- Un impact économique pour la filière apicole et agricole.

Dans ce contexte, une organisation départementale de lutte est coordonnée par la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) du Morbihan, en lien avec les collectivités.

Afin de lutter contre sa prolifération, la commune de Saint-Avé a mis en place, depuis 2021, un dispositif d'aide financière destiné aux particuliers, aux associations et aux exploitants agricoles pour la destruction des nids.

Par courrier en date du 7 avril 2026, la FDGDON a communiqué les nouveaux tarifs maximums pratiqués par les entreprises de désinsectisation référencées. Ces tarifs sont désormais supérieurs aux plafonds fixés par la délibération du 6 juillet 2022, servant de base au calcul de la participation communale (fixée à 50 %).

La commune souhaite poursuivre son engagement dans ce dispositif de lutte, en :

- Désignant un élu référent « frelon asiatique »,
- Reconduisant le dispositif d'aide financière à la destruction des nids sur le domaine privé,
- Alignant les barèmes des plafonds éligibles aux tarifs actualisés transmis par la FDGDON.

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les dispositifs départementaux de lutte contre le frelon asiatique pilotés avec l'appui de la FDGDON du Morbihan,

VU la délibération n° 2022/5/67 du 6 juillet 2022 de la commune de Saint-Avé fixant les modalités de versement de l'aide à la destruction des nids de frelons asiatiques,

CONSIDERANT la prolifération du frelon asiatique sur le territoire communal et la nécessité d'organiser la réponse locale,

CONSIDERANT la volonté de soutenir financièrement la destruction des nids afin de favoriser une intervention rapide et sécurisée,

CONSIDERANT l'intérêt de préserver l'apiculture et les services écosystémiques rendus à l'économie agricole par les insectes pollinisateurs, et de lutter contre la perte de biodiversité due à la prolifération des frelons asiatiques,

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission « Urbanisme, travaux, cadre de vie, transitions, mobilités et tranquillité publique »,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Article 1 : DECIDE de procéder à la désignation d'un élu référent « frelon asiatique ».

Cet élu aura notamment pour missions :

- Etre l'interlocuteur des citoyens pour toute question relative au frelon asiatique,
- Orienter les usagers dans leurs démarches,
- Participer à la coordination locale avec les partenaires (FDGDON, prestataires, services communaux),
- Contribuer au suivi du dispositif communal.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260604-2026_53_D-DE

Election du membre titulaire

Les candidatures suivantes ont été déposées par les conseillers municipaux :

Groupe « Saint-Avé Solidaire et Durable »	Groupe « Saint-Avé Autrement »	Groupe « Protégeons Saint-Avé »
Titulaire	Titulaire	Titulaire
Justine DESSEAUX		Philippe CLERC

Nombre de votants : 33
Siège à pourvoir : 1

	Voix
Candidat du groupe « Saint-Avé Solidaire et Durable »	30
Candidat du groupe « Saint-Avé Autrement »	
Candidat du groupe « Protégeons Saint-Avé »	3

A obtenu :

- 30 voix pour Justine DESSEAUX
- 3 voix pour Philippe CLERC

Justine DESSEAUX EST PROCLAMÉE élue titulaire

Election du membre suppléant

Les candidatures suivantes ont été déposées par les conseillers municipaux :

Groupe « Saint-Avé Solidaire et Durable »	Groupe « Saint-Avé Autrement »	Groupe « Protégeons Saint-Avé »
Suppléant	Suppléant	Suppléant
Julien FORTIN		Ronan LE SANT

Nombre de votants : 33
Siège à pourvoir : 1

	Voix
Candidat du groupe « Saint-Avé Solidaire et Durable »	30
Candidat du groupe « Saint-Avé Autrement »	
Candidat du groupe « Protégeons Saint-Avé »	3

A obtenu :

- 30 voix pour Julien FORTIN
- 3 voix pour Ronan LE SANT

Julien FORTIN EST PROCLAMÉ élu suppléant

Article 2 : DECIDE le reconduire le dispositif d'aide financière au bénéfice des particuliers, des associations et des exploitants agricoles, pour la destruction des nids de frelons asiatiques sur le domaine privé.

Article 3 : FIXE l'aide financière communale à 50% du coût de la dépense éligible, dans la limite des plafonds suivants transmis par la FDGDON :

Barème des plafonds éligibles :

- Nid primaire situé à moins de 5 mètres de hauteur et de diamètre inférieur à 10 cm : 88 € TTC
- Nid secondaire situé à moins de 8 mètres de hauteur : 129 € TTC
- Nid situé entre 8 et 15 mètres de hauteur : 156 € TTC
- Nid situé à plus de 15 mètres et à moins de 20 mètres de hauteur (20 m compris) : 198 € TTC
- Nid situé à plus de 20 mètres : 236 € TTC

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260604-2026_53_D-DE

Article 4 : PRECISE que pour pouvoir être éligible à cette aide :

- La destruction doit être exécutée par un désinsectiseur professionnel référencé ou signataire de la charte FDGDON 56,
- Le formulaire de demande d'aide complété et accompagné des justificatifs devra être déposé auprès de la mairie, avant destruction, pour instruction.

Article 5 : FIXE la période d'éligibilité annuelle du 1er mai au 30 novembre.

Article 6 : PRECISE que le versement de l'aide interviendra après vérification de la conformité du dossier et sur présentation de la facture acquittée.

Article 7 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait à Saint-Avé, le 29 mai 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Anne GALLO-KERLEAU	Eliott MAILLARD

VILLE DE SAINT-AVE 56890